



FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION 2017/2018

ENTREPRISE/ASSOCIATION

OBLIGATOIRE : Un formulaire par abonné - Merci de remplir les champs en majuscules

ENTITÉ :

NOM* : PRENOM* :

ADRESSE* :

CODE POSTAL* : VILLE* :

E-MAIL** : DATE DE NAISSANCE* :

N° TEL* : N° PORTABLE** : pour bénéficier du service SMS+ offert

**champs conseillés pour recevoir SMS ou MAIL - *champs obligatoires

OPTIONS A LA CARTE :

- 1 - Parking PORON (60 €) au lieu de 95€
 - 2 - MAILLOT OFFICIEL (55 €) au lieu de 75€
 - 3 - Assurance PERTE CARTE (5 €) au lieu de 30€
- offre valable au moment de la souscription*

TRIBUNES	ABONNEMENT 2017/18 (TARIFS TTC sujets à modifications)						-12 ans	-25 ans	Handl. accomp.
	De 5 à 20 Abonnements		+ de 21 Abonnements		Tarif réduit Femme*				
	ABONNEMENT	REABONNEMENT	ABONNEMENT	REABONNEMENT	ABONNEMENT	REABONNEMENT			
Champagne & Seine basse	123 €	110 €	116 €	104 €	99 €	89 €	38 € dans toutes les tribunes	52 €	52 €
Champagne & Seine haute	161 €	144 €	152 €	137 €	129 €	116 €		68 €	68 €
Vitoux basse	275 €	247 €	260 €	234 €	219 €	197 €		116 €	116 €
Vitoux haute	313 €	281 €	296 €	266 €	249 €	224 €		132 €	132 €
Honneur basse	436 €	392 €	413 €	372 €	349 €	314 €		184 €	184 €
Honneur haute	465 €	418 €	440 €	396 €	369 €	332 €		196 €	196 €

+ 3 € caution carte abonnement

*Femme de plus de 18 ans

DANS LE CAS D'UN TARIF RÉDUIT, LA PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF EST OBLIGATOIRE
(voir cadre "VOTRE ABONNEMENT")

- Je souhaite recevoir par SMS et/ou par MAIL les offres ou les avantages commerciaux de la part de l'ESTAC
- Je souhaite recevoir par SMS et/ou par MAIL les offres ou les avantages commerciaux de la part de ses partenaires

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et déclare souscrire entièrement au contenu des conditions générales de vente figurant au verso après en avoir pris connaissance.
Par la signature des présentes, je déclare accepter recevoir des informations, des offres ou des avantages commerciaux de la part de l'ESTAC, notamment pour les produits et services analogues à l'abonnement souscrit)

Le/...../..... A..... Signature :
"lu et approuvé"

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à ESTAC Billeterie (126 avenue Robert Schuman - 10000 TROYES), par simple lettre.

Partie réservée à l'ESTAC

- Espèces Carte bancaire Chèque Prélèvement 3x
- Attente de paiement ou 10x sans frais (Carte d'identité et RIB obligatoires)
- Carte délivrée Carte non délivrée

DOSSIER TRAITÉ PAR :

HA HC V1
Tampon saisie Tampon payée

VOTRE ABONNEMENT :

- PLEIN TARIF
- 12 ANS (photocopie recto/verso de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille)
- 25 ANS (photocopie recto/verso de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille)
- FEMME (photocopie recto/verso de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille)
- HANDICAPE (photocopie recto/verso carte invalidité)
- ACC. HANDI. (photocopie recto/verso carte invalidité)

PRIX ABONNEMENT :€

PRIX OPTIONS :€

CAUTION CARTE : 3€

TOTAL :€

PARRAINAGE :

Je suis **NOUVEL** abonné, j'ai été parrainé par

Valable pour tout nouvel abonnement. Bon d'achat en boutique, par tranche : 10€ pour 3 filleuls / 15€ pour 4 filleuls / 20€ à partir de 5 filleuls.
Tirage au sort parmi tous les parrains pour **gagner une expérience inédite**, au cœur du vestiaire...

JE SOUHAITE LA PLACE :

Tribune

Bloc Rang Place

Article 1 : Application des conditions générales de vente (CGV)

La souscription d'un contrat d'abonnement emporte adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV à l'exclusion de tout autre document tel que les prospectus, catalogues, et autres écrits émis par la SASP ESTAC (club), lesquels documents n'ont qu'une valeur indicative. Toute condition contraire opposée par l'abonné sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'ESTAC, et ce, quel que soit le moment où elle serait portée à la connaissance du club. Le fait que l'ESTAC ne se prévale pas à un moment donné de l'une des quelconques dispositions des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions.

Article 2 : Objet

Les présentes CGV régissent les relations entre l'abonné et l'ESTAC dans le cadre de la vente directe et de VAD d'abonnement donnant accès au Stade de l'Aube au moyen d'une carte sur laquelle figure le numéro de place pour assister aux matchs du championnat de France de football, disputés par l'équipe professionnelle de l'ESTAC au cours de la saison 2017/2018 ainsi que les matchs du championnat de France Amateur de l'équipe réserve. Sont exclus les matchs ne se déroulant pas au Stade de l'Aube. La composition des équipes, les calendriers et horaires des rencontres publiés par la ligue de Football Professionnel (LFP) sont susceptibles de modification à tout moment en cours de saison sans que la responsabilité de l'ESTAC ne puisse être engagée.

Article 3 : Durée

Le contrat est à durée déterminée, pour la saison sportive 2017/2018 définie par la Ligue de Football Professionnel.

Article 4 : Prestations

L'ESTAC s'engage à assurer l'accès aux places, dont le numéro figure sur la carte d'abonnement, dans le Stade de l'Aube, uniquement les jours de matchs concernés par le championnat de France de football de Ligue 1 (soit les 19 matches de championnat, hors matches de barrages). Cette carte est également une carte de fidélité qui pourrait donner accès à divers avantages et services dont la liste exhaustive sera communiquée à l'abonné tout au long de la saison.

Article 5 : Prix

Le prix stipulé sur le contrat d'abonnement est indiqué en Euros TTC. Il est ferme définitif, sans escompte et non remboursable. Concernant la VAD, le prix TTC de l'abonnement, qui s'entend hors participation aux frais de traitement et d'expédition indiqués ci après, est payable à partir du site internet officiel de l'ESTAC par carte bancaire. Le certificat électronique délivré par le gestionnaire de télépaiement vaudra preuve du montant et de la date de la transaction.

Concernant les conditions d'application du règlement fractionné : A votre demande, l'ESTAC Troyes peut fractionner le règlement de votre commande d'abonnement en 3 ou 10 échéances mensuelles consécutives via un prélèvement SEPA nécessitant la fourniture de votre RIB (prélèvement le 12 de chaque mois).

Offre valable pour les abonnements souscrits aux guichets du Stade de l'Aube.

L'ESTAC Troyes suspendra l'accès au Stade de l'Aube de toute personne bénéficiant d'un règlement fractionné et dont l'une des échéances demeurerait impayée et ce tant que la situation n'aura pas été régularisée.

Les abonnements demeurent la propriété de l'ESTAC jusqu'à encaissement complet et définitif du prix. L'ESTAC se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Le prix est non révisable en cours de période d'abonnement, notamment quel que soit le nombre de matchs auxquels assistera l'abonné durant la période d'abonnement.

Article 6 : Absence du droit de rétraction

Concernant la VAD, la vente d'abonnement constituant une prestation de services de loisir devant être fournie selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions de l'article L121-20-4 du Code de Consommation, les dispositions de l'article L 121-20 du même code relatives au droit de rétractation du consommateur ne sont pas applicables à l'achat d'abonnements à distance.

Article 7 : Remis/obtention de la carte d'abonnement

Concernant la vente directe, la carte d'abonnement est remise après signature et paraphe par l'abonné du présent contrat, du paiement intégral de son prix et validation des pièces justificatives requises. Concernant la VAD, la carte d'abonnement est remise au guichet du stade de l'Aube après validation de la commande sur le site Internet officiel de l'ESTAC, du débit du compte bancaire de l'abonné et des pièces justificatives requises. Les informations énoncées par l'auteur de la commande engagent celui-ci. Le club ne saurait être tenu pour responsable des erreurs commises dans le libellé des coordonnées du destinataire.

Article 8 : Utilisation de la carte

Toute vente, revente, échange, ou location de cette carte est strictement interdit. La substitution d'une tierce personne au titulaire de la carte engage l'entière responsabilité de ce dernier lors de tout dommage survenu par le fait de cette tierce personne du fait de son utilisation. Pareille substitution au titulaire d'une carte à tarif réduit est strictement interdite en toutes circonstances. Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de l'abonnement avec retrait de la carte, sans rem